

## LE DÉPARTEMENT DE L'AIN POURSUIT SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lundi 6 février 2024, réunis en session, les Conseillers départementaux ont adopté la convention à passer avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Cette convention, qui couvre la période 2024-2026, témoigne de l'engagement du Département de l'Ain en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Avec un taux d'emploi dans la collectivité de 8,02% de personnes en situation de handicap (contre 7,61% en 2019), le Conseil Départemental de l'Ain dépasse largement l'obligation légale fixée à 6%. Ces résultats reflètent la politique d'emploi inclusive de la collectivité et sa volonté de poursuivre la mise en oeuvre d'actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées.

Avec cette nouvelle convention triennale, le Département de l'Ain affiche sa volonté de mener, avec le FIPHFP, une politique coordonnée et concertée en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. La convention permettra le co-financement de la politique Handicap - RH du Département et la mise en place d'actions qui s'articuleront autour de 4 axes :

- **le recrutement** : recrutement d'agents, d'apprentis et de stagiaires en situation de handicap... ;
- **le maintien dans l'emploi** : aménagement des postes de travail, amélioration des conditions de vie des agents en situation de handicap, accompagnement des démarches de reconversion professionnelle...;
- **la communication-sensibilisation** : mise en place d'actions de communication interne et externe et d'actions de sensibilisation autour du handicap...;
- **l'accessibilité numérique** : audit des outils numériques de la collectivité (sites et applications web à usage interne) sous le prisme de l'accessibilité.

**Pour financer l'ensemble de ces actions, le Département de l'Ain sollicite auprès du FIPHFP un montant de 400 000 €. Le Département apportera, quant à lui, un financement à hauteur de 525 000 €.**



Jean Deguerry  
Président du Département de l'Ain

« Mener une politique en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées ce n'est pas seulement répondre à une obligation légale. C'est s'engager pour favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. Avec un taux d'emploi de 8,02%, en constante progression ces dernières années, je me réjouis que le Département de l'Ain dépasse les 6% souhaités par le législateur. En adoptant cette convention de partenariat avec le FIPHFP, nous montrons notre détermination à poursuivre nos actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. »

### CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • celine.moyne-bressand@ain.fr

